

Délibération du Conseil Municipal du Lundi 9 Décembre 2024

Délibération n°20240912-0010

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre de suffrages exprimés :	12
Date de convocation :	4 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi neuf décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame ELION Virginie, Maire.

Etaient présents : Mme ELION Virginie, M. MAILLIEN Bernard, Mme ALAPETITE Aurélie, M. DUFAY Dominique, Mme LAVERDANT Emilie, M. DEGAY Jean-Michel, Mme LAMOT Annie, Mme GIRAUDET Marie-Laure, M. BOUSSAGEON Guy, M. COURTAUD Pascal, Mme DARCHY Pierrette, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Absents : Mme MAITRE Jacqueline, M. PAIN Pierre, M. CHAUMEAU Didier

Pouvoirs : M. REDEUILH Régis a donné pouvoir à M. DUFAY Dominique,

Mme LAVERDANT Emilie est nommée secrétaire de séance

ETUDE DE FAISABILITE et de PROGRAMME pour les futurs travaux à la MEL

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la Maison de l'Expression et des Loisirs date des années 80 et aurait besoin d'une réhabilitation. Elle explique également qu'il faut voir le projet dans sa globalité à savoir, le bâtiment et ses abords (parking, espaces verts, voirie, et...).

Elle propose de faire appel à l'entreprise Crescendo pour réaliser une étude de faisabilité et de programme afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet dans des conditions optimales.

Les honoraires de l'entreprise Crescendo sont de 7 000 € HT pour l'étude de faisabilité et de 5 250 € HT pour le programme. Ces honoraires sont co-financés par la Banque des Territoires à hauteur de 50 % car c'est un projet qui rentre dans le dispositif de Petites Villes de Demain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Madame Le Maire à contracter avec l'entreprise Crescendo pour l'étude de faisabilité et de programme

AUTORISE Madame le Maire à faire une demande de co-financement auprès de la Banque des Territoires

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL,**

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Emilie LAVERDANT

Virginie ELION

Publiée le :